



Caisse de pension Schindler  
Rapport de gestion et comptes annuels  
au 31 décembre 2023



**Schindler**



# Table des matières

4	Informations générales relatives à l'exercice 2023
13	Bilan
15	Compte d'exploitation
17	Annexe
17	I Bases et organisation
19	II Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes
19	III Nature de l'application du but
20	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
20	V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture
24	VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
31	VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
31	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
31	IX Autres informations relatives à la situation financière
31	X Événements postérieurs à la date du bilan

# Informations générales relatives à l'exercice 2023

## 1. Situation financière de la caisse de pension Schindler / degré de couverture

En 2023, la caisse de pension Schindler (ci-après la CP) a enregistré une performance de 4,21% (2022: -7,06%) et un excédent de produits de CHF 91 millions (2022: excédent de charges de CHF 148 millions). Cet excédent de produits est dû à la performance réalisée et à la dissolution de la réserve pour mesures destinées à compenser la diminution du taux de conversion.

Le degré de couverture technique selon l'OPP 2 a augmenté d'une année à l'autre, passant de 116,37% à 121,48%. Il se situe ainsi dans le milieu de la marge fixée entre 116% et 124%.

Le degré de couverture économique a diminué pour s'établir à 114,85%, contre 116,52% une année auparavant. Pour le calculer, les engagements, c'est-à-dire les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et les provisions, sont évalués à la valeur proche du marché sur la base de la courbe des taux (taux d'intérêt au comptant) des obligations de la Confédération au 31 décembre 2023. À fin 2023, ce taux d'intérêt s'élevait à 0,61% (2022: 1,52%). Cette baisse entraîne une augmentation de CHF 108 millions des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et des provisions techniques, ce qui conduit à un degré de couverture économique de 114,85%.

## 2. Rémunération des avoirs de vieillesse en 2023 / Rentes versées en 2024

### Rémunération ordinaire

Compte tenu de la performance relativement bonne et de la hausse du degré de couverture, le conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse en 2023 à hauteur de 3,50%.

### Rémunération extraordinaire

Vu la hausse du niveau des taux d'intérêt, le conseil de fondation estime qu'il n'est pour l'instant plus nécessaire de réduire le taux de conversion. Il a donc décidé de dissoudre la réserve constituée il y a quelques années pour financer des mesures destinées à compenser la diminution du taux de conversion et d'en répartir une partie entre les personnes assurées actives sous la forme d'une rémunération extraordinaire de 2,0%.

### Rémunération globale

En 2023, la rémunération globale servie sur les avoirs de vieillesse s'élève ainsi à 5,50%.

Étant donné que la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur n'a pas été atteinte, le conseil de fondation a décidé de ne pas relever les rentes ni de verser une rente supplémentaire unique.

### 3. Chiffres clés des cinq dernières années

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre d'assurés actifs	4544	4477	4400	4461	4579
Nombre de bénéficiaires de rentes	2378	2445	2504	2510	2499
Total du bilan	2315 Mio	2251 Mio	2451 Mio	2243 Mio	2162 Mio
Performance	4,21%	-7,06%	10,81%	4,29%	9,83%
Degré de couverture technique	121,48%	116,37%	123,49%	118,45%	115,17%
Taux d'intérêt technique	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
Le degré de couverture économique	114,85%	116,52%	111,58%	106,00%	104,28%
Taux d'intérêt technique sans risque	0,61%	1,52%	-0,10%	-0,46%	-0,45%
Rémunération des avoirs de vieillesse	5,50%	1,00%	8,00%	1,50%	2,50%
taux de conversion à l'âge 65	5,15%	5,16%	5,17%	5,18%	5,19%

### 4. Évolution actuarielle

En 2023, la CP a enregistré quatre décès et dix nouveaux cas d'invalidité (AI) – dont trois cas d'invalidité partielle – de personnes assurées actives.

Les coûts liés à ces cas de risque sont couverts par les cotisations de risque encaissées (CHF 5,2 millions).

### 5. Contexte de placement

L'année 2023 a été placée sous le signe des hausses des taux directeurs par la plupart des instituts d'émission, du recul de l'inflation et de la nette reprise des marchés des actions. En Suisse, l'événement marquant a été le rachat de Credit Suisse par UBS; en 25 ans, le nombre des grandes banques est ainsi passé de cinq à une.

Les taux d'intérêt longs se sont fortement repliés en Suisse, contrairement aux taux courts dont le niveau est, pour la première fois depuis longtemps, supérieur à celui des premiers. Cette évolution sur le front des intérêts a conduit à des adaptations des taux d'escompte pour les immeubles et, partant, à une diminution des valeurs immobilières. Vers la fin de l'année, le franc suisse s'est considérablement apprécié par rapport au dollar US et à l'euro, qui ont touché de nouveaux plateaux historiques.

#### 5.1 Titres

##### Actions

Les actions ont progressé de 7,16% et les actions étrangères, de 11,59%. Dans l'ensemble, ces résultats sont légèrement supérieurs à ceux du benchmark.

##### Obligations

Dans le sillage des taux d'intérêt à long terme à nouveau orientés à la baisse, les obligations en CHF et les obligations en monnaies étrangères (hedged) ont affiché un rendement positif de respectivement 5,76% et 3,84%.

Sur les quatre gestionnaires de fortune qui gèrent les actions et les obligations dans le cadre de mandats «balanced», trois gestionnaires ont fait mieux que le benchmark en 2023.

## 5.2 Placements alternatifs

### Private equity

Les private equity ont clos l'exercice 2023 sur une performance de -2,86%. Nos investissements non cotés n'ont pas encore pu profiter de la hausse des actions. Ce résultat négatif est imputable principalement à la faiblesse du dollar US et de l'euro. Les appels de capitaux des divers fonds ont totalisé CHF 14,5 millions. Dans le même temps, les remboursements ont atteint CHF 13,6 millions. En 2023, la CP a contracté un nouvel engagement dans ce segment.

### Infrastructures

Les investissements en infrastructures (installations solaires et éoliennes, centrales hydrauliques, pipelines, installations portuaires, etc.) ont affiché un bon rendement de 4,38%.

### Hedge funds

La performance des investissements en hedge funds, qui sont répartis entre trois fonds, s'est inscrite à -2,64%.

### Insurance linked securities

Les insurance linked securities ont réalisé une performance de 0% qui, sans la faiblesse du billet vert et de la devise européenne, aurait été positive.

### Placements immobiliers alternatifs à l'étranger

En raison de la hausse des taux d'intérêt, les placements immobiliers à l'étranger ont accusé un rendement nettement négatif de -9,48%.

### Obligations alternatives

À titre d'alternative aux obligations «normales», la CP investit via des fonds largement diversifiés dans des prêts accordés aux entreprises (private debt investments). La performance des obligations alternatives s'est inscrite à 1,29%

## 5.3 Immeubles

En 2023, la performance des immeubles a atteint 1,08%. En raison d'un taux d'es-compte plus élevé, les immeubles détenus par la CP ont été dépréciés de CHF 8 millions, soit de 2,20%. Les placements immobiliers indirects (fondations de placement/fonds de placement/sociétés de participation) ont pour leur part réalisé une performance légèrement positive.

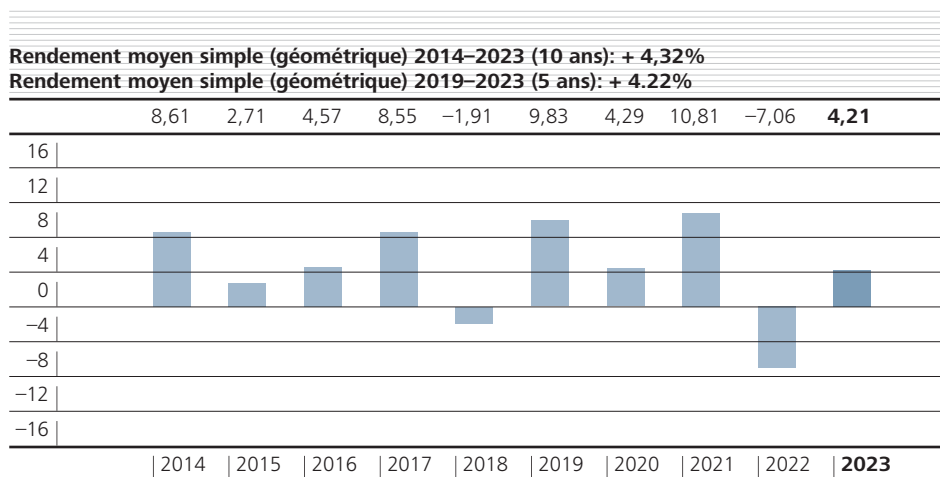
### Projet immobilier à Schlieren

L'appel d'offres aux entreprises totales a été publié en 2023. Les travaux de construction ont débuté le 1<sup>er</sup> avril 2024 et devraient durer trois ans et demi environ.



## 6. Performance de la CP

### Performance 2014–2023



En 2023, la performance de la fortune totale (= produits des placements nets + gains de cours ./ pertes de cours) s'est élevée à 4,21%, contre 5,84% pour l'indice de référence.

Ce retard sur le benchmark est dû principalement aux private equity (-2,86%, contre 13,32% pour le benchmark), aux placements immobiliers en Suisse (1,08%, contre 2,00%) et aux placements immobiliers à l'étranger (-9,48%, contre 0,84%).

La performance des diverses catégories de placement se présente comme suit:

### Performance des diverses catégories de placement

In %	CP Schindler 2023	Benchmark 2023	CP Schindler 2022
Obligations en CHF	<b>5,76%</b>	4,36%	-9,42%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	<b>3,84%</b>	4,27%	-15,65%
Actions suisses	<b>7,16%</b>	6,91%	-17,03%
Actions étrangères	<b>11,59%</b>	11,32%	-18,31%
Placements immobiliers en Suisse	<b>1,08%</b>	2,00%	1,89%
Private equity	<b>-2,86%</b>	13,32%	6,07%
Hedge funds	<b>-2,64%</b>	-0,96%	-8,99%
Insurance linked securities	<b>0,02%</b>	7,36%	-8,11%
Infrastructures	<b>4,38%</b>	9,67%	-0,56%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	<b>-9,48%</b>	0,84%	0,29%
Obligations alternatives	<b>1,29%</b>	2,83%	1,26%

### Comparaison des performances

Avec un résultat de 4,21%, la CP affiche en 2023 une performance légèrement inférieure à la moyenne des caisses de pension. À titre de comparaison, la performance calculée et publiée par UBS pour sa clientèle de caisses de pension se situe à 4,92%. Depuis 2007, la performance annuelle de la CP a toutefois dépassé, en moyenne, de quelque 0,75 point de pourcentage celle de ce benchmark.



## 7. Stratégie de placement et évolution de la structure des placements

### Stratégie de placement

In %	Stratégie 2023	Marge de fluctuation
Liquidités	0,5%	0-15.0%
Obligations en CHF	14,5%	+/-10.0%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	4,0%	+/-2.5%
Obligations en monnaies étrangères	0,0%	0-5.0%
Actions suisses	11,0%	+/-2.5%
Actions étrangères	18,0%	+/-2.5%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%	+/-5.0%
Private equity	7,0%	+/-2.0%
Hedge funds	1,5%	+/-1.5%
Matières premières	0,0%	0-2.0%
Insurance linked securities	1,5%	+/-1.5%
Infrastructures	4,0%	+/-2.0%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	3,0%	+/-2.0%
Obligations alternatives	2,0%	+/-2.0%
	100,0%	

#### La répartition sur les quatre secteurs de base selon la stratégie de placement est la suivante:

Valeurs nominales/obligations	19,0%
Actions	29,0%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%
Placements alternatifs	19,0%
	100,0%

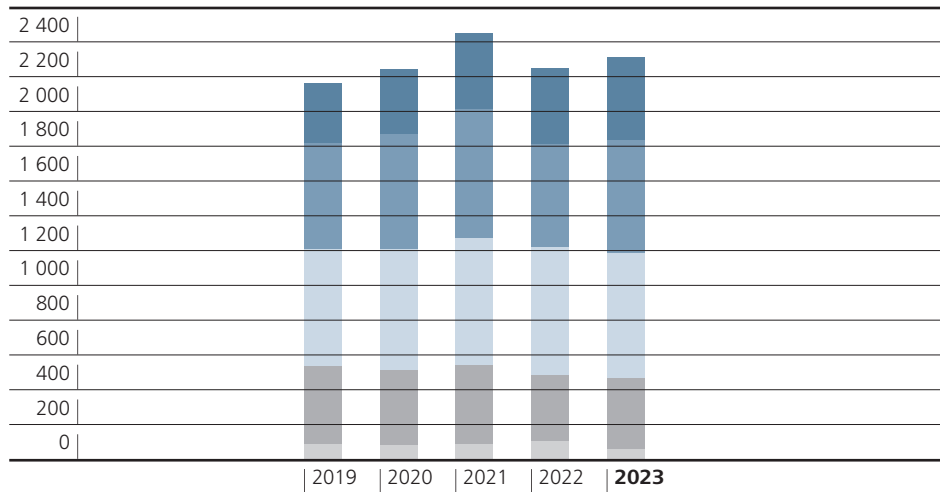
La stratégie de placement n'a pas été modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le graphique ci-après illustre l'évolution de la fortune et de sa composition au cours des cinq dernières années.

### Évolution de la fortune / Structure des placements

en CHF mio.

■ Placements alternatifs	344	373	436	433	<b>477</b>
■ Actions	610	658	746	599	<b>652</b>
■ Immeubles	676	700	731	736	<b>723</b>
■ Obligations	446	435	452	383	<b>408</b>
■ Liquidités/divers	87	77	88	100	<b>56</b>
<b>Total</b>	<b>2 162</b>	<b>2 243</b>	<b>2 452</b>	<b>2 251</b>	<b>2 315</b>



## **8. Exercice des droits de vote des actionnaires**

En 2023, la CP a exercé ses droits de vote pour une trentaine de titres détenus dans des sociétés anonymes cotées en bourse. Le conseiller en droit de vote du conseil de fondation est Inrate SA. La CP publie ses décisions de vote sur sa page d'accueil Internet.

## **9. Rapport sur le développement durable (ESG)**

En automne 2023, le conseil de fondation a adopté le deuxième rapport sur le développement durable (ESG) de la CP. Le document détaillé peut être téléchargé sur la page d'accueil de la CP ([www.schindler-pk.ch](http://www.schindler-pk.ch)). Au total, quelque 87% de la fortune totale sont désormais évalués selon les critères ESG (contre 78% à fin 2022). La part restante comprend essentiellement les placements immobiliers indirects et les investissements en fonds non évalués. La notation ESG selon MSCI des actions et des obligations évaluées a pu être maintenue à AA.

Sur la base du dernier rapport ESG, l'Alliance climatique a relevé la notation de la CP de deux niveaux, de «rouge» à «vert clair».

## **10. Révision du règlement de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

### **Conséquences de la réforme AHV 21**

Dans le règlement de prévoyance, le terme «âge final» est remplacé par le terme «âge de la retraite». L'âge de la retraite est atteint le premier jour du mois suivant l'accomplissement de la 65<sup>e</sup> année. L'âge de la retraite est atteint le premier jour du mois suivant l'accomplissement de la 65<sup>e</sup> année. En cas de maintien des rapports de travail après l'âge de la retraite, la personne assurée peut demander la poursuite de l'assurance sans paiement de cotisations.

Une retraite partielle est possible en trois étapes au maximum. Le nombre de retraits en capital passe de deux à trois. Si le salaire annuel déterminant tombe sous le seuil d'entrée, la prestation de vieillesse complète arrive à échéance.

### **Nouvelle loi sur la protection des données**

La CP a complété dans le règlement de prévoyance les informations relatives à la protection des données, conformément aux dispositions de la nouvelle loi sur la protection des données.

## **11. Mise en œuvre de la nouvelle loi sur la protection des données**

La loi sur la protection des données (LPD) entièrement révisée est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Lors de sa séance d'août 2023, le conseil de fondation a nommé Aurélien Pasquier (responsable de la protection des données chez Schindler Suisse) comme conseiller à la protection des données pour la CP. Conjointement avec celui-ci, la CP a mis en œuvre toutes les prescriptions de la nouvelle LPD.

## 12. Fin des envois papier avec le déploiement du portail pour les personnes assurées actives

En été 2023, le portail Connect!Assurés a été introduit pour les personnes assurées. La majorité d'entre elles se sont déjà enregistrées et reçoivent désormais les documents de la CP sous forme électronique. Forte de ce succès, la CP a décidé de poursuivre sur la voie de la numérisation: dès 2024, toute la correspondance (certificats de prévoyance, informations aux personnes assurées, offres EPL, etc.) sera transmise via cette plate-forme.

## 13. Changements au sein du conseil de fondation

Fin 2023, Adriano Linguanotto, membre du conseil de fondation et représentant des collaborateurs et des collaboratrices depuis de longues années, a quitté le conseil de fondation et la commission des placements. Gregorio Garcia, jusqu'ici membre suppléant, lui a succédé en tant que représentant des collaborateurs et des collaboratrices au conseil de fondation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Mike Weidlich a été élu par le conseil de fondation comme nouveau membre de la commission des placements.

À la suite d'un changement de fonction, Erika Neumann a quitté le conseil de fondation au 31 décembre 2023. Dominique Widmer a été désignée pour lui succéder en tant que nouvelle représentante des entreprises.

Pour le conseil de fondation et l'administration

Caisse de pension Schindler



**Adrian Boutellier**  
Président du conseil de fondation



**Antonietta Despeaux**  
Gérante

Ebikon, avril 2024

# Bilan

## Actif

En CHF	31.12.2023	en %	31.12.2022	en %
<b>Placements</b>	<b>2 314 358 273.49</b>	<b>100,0</b>	2 250 376 615.16	100,0
Liquidités	44 576 800.39	1,9	51 355 175.97	2,3
Avoirs auprès de l'employeur	8 495 046.51	0,4	8 838 339.92	0,4
Avoirs à court terme	2 174 705.33	0,1	1 766 856.97	0,1
<b>Total capitaux à court terme</b>	<b>55 246 552.23</b>	<b>2,4</b>	61 960 372.86	2,8
Obligations en CHF / prêt	310 955 450.81	13,4	292 701 006.45	13,0
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	89 590 211.17	3,9	81 134 477.71	3,6
Obligations en monnaies étrangères	7 059 461.26	0,3	9 587 634.85	0,4
<b>Total obligations</b>	<b>407 605 123.24</b>	<b>17,6</b>	383 423 119.01	17,0
Immeubles, participations à des immeubles en copropriété	459 876 200.00	19,9	476 463 400.00	21,2
Comptes de construction	10 901 138.80	0,5	9 319 310.55	0,4
Placements immobiliers indirects en Suisse	251 852 967.25	10,9	250 351 022.94	11,1
<b>Total immeubles</b>	<b>722 630 306.05</b>	<b>31,2</b>	736 133 733.49	32,7
Actions suisses	243 145 238.33	10,5	230 817 164.56	10,3
Actions étrangères	408 826 712.19	17,7	367 986 765.67	16,4
<b>Total actions</b>	<b>651 971 950.52</b>	<b>28,2</b>	598 803 930.23	26,6
Private equity	178 079 106.42	7,7	181 906 088.26	8,1
Hedge funds	27 641 258.21	1,2	33 114 857.79	1,5
Insurance linked securities	31 090 164.97	1,3	31 885 200.33	1,4
Infrastructures	96 264 256.67	4,2	75 834 016.58	3,4
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	56 262 741.01	2,4	60 558 099.91	2,7
Obligations alternatives	48 268 285.27	2,1	49 180 737.85	2,2
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>437 605 812.55</b>	<b>18,9</b>	432 479 000.72	19,2
<b>Fonds mixtes</b>	<b>39 298 528.90</b>	<b>1,7</b>	37 576 458.85	1,7
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>864 057.78</b>	<b>0,0</b>	150 421.65	0,0
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>21 786.00</b>	<b>0,0</b>	23 521.00	0,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 315 244 117.27</b>	<b>100,0</b>	2 250 550 557.81	100,0

## Passif

En CHF	31.12.2023	en %	31.12.2022	en %
<b>Dettes</b>	<b>18 091 917.24</b>	<b>0,8</b>	17 102 499.53	0,8
Prestations de libre passage et rentes	11 956 981.40	0,5	11 784 649.45	0,5
Hypothek	5 800 000.00	0,3	5 800 000.00	0,3
Autres dettes	334 935.84	0,0	-482 149.92	-0,0
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>1 331 954.67</b>	<b>0,1</b>	560 817.46	0,0
<b>Réserve de cotisations de l'employeur</b>	<b>22 000 000.00</b>	<b>1,0</b>	22 000 000.00	1,0
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>1 871 816 352.30</b>	<b>80,8</b>	1 899 828 455.50	84,4
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1 044 518 901.30	45,1	991 904 583.50	44,1
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	794 077 451.00	34,3	811 333 872.00	36,1
Provisions techniques	33 220 000.00	1,4	96 590 000.00	4,3
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>402 003 893.06</b>	<b>17,4</b>	311 058 785.32	13,8
<b>Capital de la fondation</b>	<b>0.00</b>	<b>-</b>	0.00	-
Situation en début de période	0.00	-	0.00	-
Excédent de recettes/dépenses	0.00	-	0.00	-
<b>Total du passif</b>	<b>2 315 244 117.27</b>	<b>100,0</b>	2 250 550 557.81	100,0

# Compte d'exploitation

## Compte d'exploitation

En CHF	2023	2022
<b>Cotisations et apports et autres</b>	<b>85 586 547.85</b>	84 682 405.90
Cotisations d'épargne des salariés	33 613 368.80	32 811 464.65
Cotisations de risque des salariés	1 926 787.20	1 886 029.25
Cotisations aux frais d'administration des salariés	768 305.40	752 200.70
<b>Total cotisations des salariés</b>	<b>36 308 461.40</b>	35 449 694.60
Cotisations d'épargne des employeurs	41 152 736.15	40 311 366.60
Cotisations de risque des employeurs	3 246 209.40	3 177 726.60
Cotisations de frais d'administration des employeurs	764 596.85	748 433.60
<b>Total cotisations des employeurs</b>	<b>45 163 542.40</b>	44 237 526.80
Cotisations des employeurs pour retr.ant.	259 982.00	1 035 348.00
Primes uniques et sommes de rachat	3 854 562.05	3 959 836.50
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>17 577 113.57</b>	18 537 172.90
Apports de libre passage	16 037 563.17	17 650 787.35
Apports liés à des versements anticipés pour EPL/divorce	1 539 550.40	886 385.55
<b>Apports de cotisations et de prestations d'entrée</b>	<b>103 163 661.42</b>	103 219 578.80
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-89 402 363.07</b>	-85 745 808.76
Rentes de vieillesse	-45 949 532.35	-46 149 707.11
Rentes de survivants	-12 007 888.10	-12 137 459.90
Rentes d'invalidité	-2 221 289.10	-2 366 714.45
Autres prestations réglementaires	-2 074 910.30	-12 654 606.90
Prestations en capital à la retraite	-25 854 810.37	-12 069 262.10
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-1 293 932.85	-368 058.30
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-43 243 916.65</b>	-42 026 533.35
Prestations de libre passage en cas de sortie	-37 322 167.05	-36 361 119.70
Versements anticipés pour EPL/divorce	-5 921 749.60	-5 665 413.65
<b>Dépenses pour prestations et versements anticipés</b>	<b>-132 646 279.72</b>	-127 772 342.11
<b>Diss./const. capitaux de prévoyance, prov. techniques</b>	<b>28 012 103.20</b>	54 333 479.85
Const./diss. de capitaux de prévoyance assurés actifs	-1 165 652.85	-3 771 108.15
Const./diss. de capitaux de prévoyance rentiers	17 256 421.00	45 731 741.00
Const./diss. de provisions techniques	63 370 000.00	21 824 000.00
Rémunération des capitaux d'épargne	-51 448 664.95	-9 451 153.00
<b>Produits des prestations d'assurance</b>	<b>9 073.20</b>	15 891.20
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-292 083.00</b>	-368 986.00
Contrat d'assurance	-1 735.00	-13 836.00
Cotisations au fonds de garantie	-290 348.00	-355 150.00
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-1 753 524.90</b>	29 427 621.74



## Compte d'exploitation

En CHF	2023	2022
<b>Résultat net des placements</b>	<b>93 832 983.43</b>	-176 281 792.96
Produit des capitaux à court terme	10 937 507.07	-3 389 716.81
Produit des obligations en CHF	17 413 731.91	-30 762 744.06
Produit des obligations en monnaies étrangères (hedged)	3 432 994.55	-14 999 052.71
Produit des obligations en monnaies étrangères	-505 509.20	-1 326 009.56
Produit des immeubles, participations à imm. en copropriété	5 687 286.64	17 597 210.78
Produit des immeubles indirects en Suisse	6 178 152.75	-1 845 449.94
Produit des actions suisses	17 405 091.00	-47 462 918.28
Produit des actions étrangères	42 881 123.20	-82 107 070.08
Produit des private equity	-1 515 743.89	22 334 885.45
Produit des hedge funds	-304 594.27	-2 588 995.37
Produit des insurance linked securities	357 934.61	-2 383 759.54
Produit des infrastructures	5 583 769.82	-2 047 029.09
Produit des placements immobiliers alternatifs à l'étrangères	-5 055 020.54	-33 083.60
Produits des obligations alternatives	1 460 219.98	718 671.25
Produit des fonds mixtes	2 540 552.89	-5 961 277.56
Produit des securities lending	3 625.55	22 215.45
Intérêts hypothécaires/intérêts sur prestations de libre passage	-207 573.30	-194 659.25
Frais de gestion de fortune	-12 460 565.34	-21 853 010.04
<b>Autres produits</b>	<b>197 825.21</b>	167 506.05
Produits de prestations fournies	164 984.70	164 864.80
Produits divers	32 840.51	2 641.25
<b>Frais d'administration</b>	<b>-1 332 176.00</b>	-1 327 772.92
Frais d'administration généraux	-1 252 763.60	-1 236 172.72
Expert en matière de prévoyance professionnelle	-29 644.45	-44 412.85
Organe de révision	-35 501.15	-35 889.95
Autorité de surveillance	-14 266.80	-11 297.40
<b>Excédent de charges/produits avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>90 945 107.74</b>	-148 014 438.09
<b>Dissolution/constitution de la réserve fluctuation de valeur</b>	<b>-90 945 107.74</b>	148 014 438.09
<b>Excédent de produits/charges</b>	<b>0.00</b>	0.00

# Annexe

## I Bases et organisation

### Forme juridique

Fondation

### But de la fondation

La caisse de pension Schindler a pour but la prévoyance professionnelle, qui vise à protéger les collaborateurs et les collaboratrices ainsi que leurs proches et leurs survivants et survivantes contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, à l'invalidité et au décès, dans le cadre des dispositions contenues dans l'acte de fondation, le règlement et la LPP.

### Enregistrement LPP

Oui, numéro d'enregistrement: LU 0144

### Acte de fondation

Du 11 décembre 1990

### Règlement de prévoyance

Du 1<sup>er</sup> janvier 2023, révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2024

### Règlement d'organisation et d'élection

Du 1<sup>er</sup> décembre 2018

### Règlement de placement

Du 1<sup>er</sup> janvier 2022

### Règlement relatif à la constitution de provisions

Du 31 décembre 2019

### Règlement en cas de liquidation partielle

Du 1<sup>er</sup> décembre 2009

### Règlement relatif à l'exercice des droits de vote des actionnaires

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Conseil de fondation, période administrative 2022–2024

Représentants des employeurs	Représentants des salariés
Adrian Boutellier*, président	Martin Allgäuer*, SIS
Bernhard Gisler	Michael Schmidt, EBI
Georg Jenni*	Moritz Blum, SBB
Renate Lang	Adriano Linguanotto*, S-ZH, jusqu'au 31.12.2023
Erika Neumann, jusqu'au 31.12.2023	Bernhard Megert, S-BE
Günter Schäuble*	Rosanna Ramoni, SCS
Sabine Schibli	Mike Weidlich*, ASZ
Dominique Widmer, à partir du 01.01.2024	Gregorio Garcia, S-GR, à partir du 01.01.2024

\* membre de la commission des placements

### Administration

Antonietta Despeaux, gérante

Mario Passerini, gérant adjoint

### Autorisation de signature

Signature collective à deux; sont habilités à signer les membres du conseil de fondation qui sont membres de la commission des placements; les représentants et les représentantes des collaborateurs et des collaboratrices et ceux des entreprises au conseil de fondation ne signent pas entre eux.

### Expert en assurances

Toptima AG, Aarau (partenaire contractuel), Pascal Renaud (expert exécutant)

### Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG, Zurich

Reto Tognina, réviseur responsable

### Autorité de surveillance

Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA), Lucerne

### Entreprises affiliées

Entreprise	Nombre d'assurés 31.12.2023	Nombre d'assurés 31.12.2022	Variation
Schindler Aufzüge AG, Ebikon	2 543	2 503	40
Schindler Management AG, Ebikon	371	403	-32
Building Minds Technology AG, Hergiswil	4	3	1
Inventio AG, Hergiswil	27	26	1
Schindler Supply Chain Europe AG, Ebikon	472	457	15
AS Aufzüge AG, Küssnacht	937	892	45
Schindler Repro AG, Ebikon	19	21	-2
Schindler Berufsbildung, Ebikon	130	136	-6
Schindler Pensionskasse, Ebikon	6	6	0
Schindler Vorsorge AG, Ebikon	2	2	0
Schindler Holding AG, Hergiswil	21	23	-2
Assurés externes	12	5	7
<b>Total</b>	<b>4 544</b>	<b>4 477</b>	<b>67</b>

## II Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

### Personnes assurées actives

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Hommes	3 784	3 740	44
Femmes	760	737	23
<b>Total</b>	<b>4 544</b>	<b>4 477</b>	<b>67</b>
<b>État au 1.1.2023/2022</b>	<b>4 477</b>	<b>4 400</b>	
Entrées	508	501	
Sorties	-374	-359	
Départs à la retraite	-56	-53	
Cas d'invalidité	-7	-7	
Cas de décès	-4	-5	
<b>État au 31.12.2023/2022</b>	<b>4 544</b>	<b>4 477</b>	

### Bénéficiaires de rentes

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Rentes de vieillesse	1 575	1 620	-45
Rentes d'invalidité	73	72	1
Rentes de conjoint	671	692	-21
Rentes après divorce	5	5	0
Rentes d'enfant/d'orphelin	54	56	-2
<b>Total</b>	<b>2 378</b>	<b>2 445</b>	<b>-67</b>

## III Nature de l'application du but

### Forme d'organisation

Caisse de pension autonome

### Prestations assurées

	2023	2022
Salaire déterminant maximal	176 400	172 080
Déduction de coordination	-14 700	-14 340
Salaire assuré maximal	161 700	157 740
Rent d'invalidité maximale (60%)	97 020	94 644
Rente de conjoint maximale (36%)	58 212	56 786
Rente d'enfant maximale (12%)	19 404	18 929
Rente de vieillesse		Primauté des cotisations avec trois plans
Affectation des contributions		
Employeurs	55,8%	55,8%
Salariés	44,2%	44,2%

## IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### Principes de présentation des comptes, permanence

La comptabilité, la passation au bilan et l'évaluation sont opérées selon les prescriptions du code des obligations (CO) et de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective selon la législation sur la prévoyance professionnelle et sont conformes aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

### Principes d'évaluation

Les titres cotés sont comptabilisés à leur valeur de marché au 31 décembre 2023 et les placements alternatifs, à leur dernière valeur annoncée. L'évaluation des immeubles a été effectuée par la société Wüest Partner selon la méthode DCF (discounted cash flow) et avec un taux d'escompte moyen de 2,75% (2022: 2,66%).

Les participations à des immeubles en copropriété sont également évaluées selon la méthode DCF (par PRIVERA et Wüest Partner).

Les frais de gestion de fortune (ratio des frais TER) ont été comptabilisés conformément aux directives 02/2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle. Des données détaillées relatives aux frais de gestion de fortune figurent dans l'annexe.

### Bases actuarielles

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rentes ont été calculés à l'aide des tables de génération LPP 2020 (auparavant LPP 2020) et d'un taux d'intérêt technique de 1,50% (auparavant 1,50%).

## V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

### Risques actuariels

Les risques actuariels sont entièrement assumés par la CP.

### Avoirs de vieillesse des personnes assurées actives

En millions CHF	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Avoirs de vieillesse	1044.5	991.9	52.6
dont			
Avoir de vieillesse LPP	405.1	397.6	7.5

## Évolution des avoirs de vieillesse

En millions CHF	2023	2022
Avoirs de vieillesse au 01.01	991.9	978.7
Prestations de libre passage transférées	15.8	17.4
Rachats	5.5	4.0
Bonifications de vieillesse	74.7	73.0
Versements anticipés EPL et divorce (net)	-5.9	-4.8
Prestations de sortie	-37.3	-36.4
Prestations en capital à la retraite	-25.9	-12.1
Transfert avoirs de vieillesse rente de vieillesse	-21.2	-32.5
Transfert avoirs de vieillesse invalidité/décès	-4.5	-4.9
Rémunération des avoirs de vieillesse	51.4	9.5
<b>Avoirs de vieillesse au 31.12</b>	<b>1044.5</b>	<b>991.9</b>

## Rémunération des avoirs de vieillesse

In %	
2014	5,80%
2015	2,05%
2016	1,55%
2017	2,50%
2018	1,00%
2019	2,50%
2020	1,50%
2021	8,00%
2022	1,00%
<b>2023</b>	<b>5,50%</b>

## Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En millions CHF	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	794.1	811.3	-17.2

## Adaptation des rentes

Les rentes n'ont pas été augmentées de 2003 à 2023.

## Expertise actuarielle

Dernière expertise: 31 décembre 2023

Bases techniques: tables de génération LPP 2020 (jusqu'ici tables de génération LPP 2020)

Taux d'intérêt technique: 1,50% (auparavant 1,50%)

## Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

In %	
31.12.2014	115,55%
31.12.2015	114,44%
31.12.2016	113,49%
31.12.2017	116,24%
31.12.2018	111,56%
31.12.2019	115,17%
31.12.2020	118,45%
31.12.2021	123,49%
31.12.2022	116,37%
<b>31.12.2023</b>	<b>121,48%</b>

## Changement des bases et hypothèses techniques

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes ont été calculés à l'aide des tables de génération LPP 2020 (2022: table de génération LPP 2020) et d'un taux d'intérêt technique de 1,50%.

## Composition, évolution et explication des provisions techniques

En CHF	31.12.2023	31.12.2022
Réserve pour cas de prévoyance en suspens	2 800 000	6 500 000
Réserve pour fonds de fluctuation de risque	9 000 000	9 000 000
Réserve pour pertes liées aux rentiers	21 420 000	18 590 000
Réserve pour mesures destinées à compenser la diminution du taux de conversion	0	62 500 000
	<b>33 220 000</b>	<b>96 590 000</b>

## Réserve pour cas de prestation en suspens

Cette réserve comprend les avoirs de vieillesse, c'est-à-dire les capitaux de prévoyance potentiels pour les cas de prévoyance non encore réglés.

## Réserve pour fluctuation des risques des personnes assurées actives

Selon l'analyse de risque de l'expert en caisses de pension, il y a une probabilité de 90% pour que la somme sous le risque attendue soit inférieure à CHF 14,1 millions. Après déduction des cotisations de risque réglementaires de CHF 5,1 millions environ, il en résulte selon les nouvelles bases techniques un besoin en provisions de CHF 9,0 millions.

## Réserve pour pertes liées aux départs à la retraite

Les taux de conversion trop élevés par rapport aux bases techniques exigent une réserve de CHF 21,4 millions.



### **Réserve pour diminution du taux d'intérêt technique**

Une réserve pour diminution du taux d'intérêt technique doit être constituée lorsque le taux d'intérêt à faible risque (= rendement des obligations de la Confédération à 10 ans) majoré d'un supplément structurel pour tenir compte de la capacité de risque structurelle est inférieur au taux d'intérêt technique utilisé par la CP. Compte tenu de la capacité de risque structurelle de la CP, le supplément structurel appliqué au taux d'intérêt pour les placements à faible risque est fixé à 1,50 point de pourcentage. À la date du bilan, le taux d'intérêt à faible risque, c'est-à-dire le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans (0,656%) majoré du supplément structurel de 1,50 point de pourcentage, est supérieur au taux d'intérêt technique de 1,50%, raison pour laquelle aucune réserve ne doit être constituée.

### **Réserve pour augmentations de rentes**

Le conseil de fondation a décidé que les rentes ne seraient pas augmentées au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La constitution d'une réserve pour augmentations de rentes n'est pas nécessaire.

### **Réserve pour mesures destinées à compenser la diminution du taux de conversion**

Le taux de conversion actuel se fonde sur un taux d'intérêt technique de 2,50%. Après que le taux d'intérêt technique pour le calcul des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes a été fixé à 1,50%, il en résulte des pertes au moment de chaque départ à la retraite (pertes liées aux départs à la retraite). Afin de contenir ces pertes, il faudrait réduire le taux de conversion. Eu égard à l'évolution des taux d'intérêt, le conseil de fondation estime qu'il n'est pour l'instant plus nécessaire de réduire le taux de conversion. C'est pourquoi la réserve de CHF 62,5 millions constituée pour financer les mesures de compensation est dissoute.

## VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### Règlement de placement

Du 1<sup>er</sup> janvier 2022

### Conseil de fondation

Le conseil de fondation est responsable des placements.

### Commission des placements

La commission des placements est composée de cinq membres. Elle est chargée de surveiller les activités de placement des gestionnaires de fortune et assume la responsabilité des transactions dans le dépôt «satellites» (placements alternatifs, placements immobiliers indirects et fonds spéciaux dans le domaine des actions étrangères).

### Global custodian

Dépositaire pour les titres: Credit Suisse

### Titres

Gérant	Type de dépôt
Credit Suisse (autorisé Finma)	Mandat mixte
SwissLife Asset Management (autorisé Finma)	Mandat mixte
Bank Vontobel (autorisé Finma)	Mandat mixte
Zürcher Kantonalbank (autorisé Finma)	Mandat mixte (passif)
UBS Anlagefonds (autorisé Finma)	Actions étrangères

### Placements immobiliers en Suisse

Les immeubles appartenant à la CP sont gérés en externe par HIG Asset Management AG. Les investissements dans le compartiment des placements immobiliers indirects sont effectués via des sociétés de participation, des fonds et des fondations de placement.

### Placements immobiliers alternatifs à l'étranger

Les investissements sont effectués via des fonds cotés ou non cotés.

### Private equity

Les investissements sont effectués principalement via des fonds non cotés.

### Infrastructures

Les investissements sont effectués via des fonds non cotés.

### Hedge funds

Les investissements sont effectués via des fonds de fonds.

### Insurance linked securities

Les investissements sont effectués via des fonds non cotés.

## Obligations alternatives

Les investissements sont effectués principalement via des fonds non cotés.

## Promesses de paiement consenties

La CP a consenti les promesses de paiement suivantes dans les segments private equity, hedge funds, infrastructures, placements immobiliers à l'étranger et obligations alternatives (en CHF mio.):

## Promesses de paiement consenties

Catégorie d'investissement	31.12.2023	31.12.2022
Private equity	91.0	101.9
Hedge funds	7.4	13.9
Infrastructures	17.2	27.6
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	5.3	8.9
Obligations alternatives	4.4	4.9
<b>Total Private equity</b>	<b>125.3</b>	<b>157.2</b>

## Stratégie de placement

In %	Stratégie 2023	Marge de fluctuation	État au 31.12.2023	État au 31.12.2022
Liquidités / divers	0,5%	0-15%	2,4%	1,9%
Obligations en CHF	14,5%	+/-10.0%	13,4%	13,1%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	4,0%	+/-2.5%	3,9%	3,7%
Obligations en monnaies étrangères	0,0%	0-5.0%	0,3%	0,4%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%	+/-5.0%	31,2%	32,7%
Actions suisses	11,0%	+/-2.5%	10,5%	10,4%
Actions étrangères	18,0%	+/-2.5%	17,7%	16,6%
Private equity	7,0%	+/-2.0%	7,7%	8,2%
Hedge funds	1,5%	+/-1.5%	1,2%	1,5%
Matières premières	0,0%	+/-2.0%	0,0%	0,0%
Insurance linked securities	1,5%	+/-1.5%	1,3%	1,4%
Infrastructures	4,0%	+/-2.0%	4,2%	3,4%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	3,0%	+/-2.0%	2,4%	2,8%
Obligations alternatives	2,0%	+/-2.0%	2,1%	2,2%
Fortune mixte	0,0%	+2.0%	1,7%	1,7%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>		<b>100,0%</b>	100,0%

## Performance

En 2023, la performance de la fortune totale calculée par le global custodian (Credit Suisse) s'élève à 4,21% (2022: -7,06%).

Le résultat net des placements se compose comme suit (en CHF):

### Produit des placements

En CHF	2023	2022
Produit des capitaux à court terme	10 937 507	-3 389 717
Produit des obligations en CHF	17 413 732	-30 762 744
Produit des obligations en monnaies étrangères (hedged)	3 432 995	-14 999 053
Produit des obligations en monnaies étrangères	-505 509	-1 326 010
Produit des immeubles, participations à imm. en copropriété	5 687 287	17 597 211
Produit des immeubles indirects en Suisse	6 178 153	-1 845 450
Produit des actions suisses	17 405 091	-47 462 918
Produit des actions étrangères	42 881 123	-82 107 070
Produit des private equity	-1 515 744	22 334 885
Produit des hedge funds	-304 594	-2 588 995
Produit des matières premières	0	0
Produit des insurance linked securities	357 935	-2 383 759
Produit des infrastructures	5 583 770	-2 047 029
Produit des placements immobiliers alternatifs l'étranger	-5 055 021	-33 083
Produit des obligations alternatives	1 460 220	718 671
Produit des fonds mixtes	2 540 553	-5 961 278
Produit des securities lending	3 626	22 215
Intérêts hypothécaires/intérêts sur prestations de libre passage	-207 573	-194 659
Frais de gestion de fortune	-12 460 565	-21 853 010
<b>Résultat net des placements</b>	<b>93 832 983</b>	<b>-176 281 793</b>

## Frais de gestion de fortune

En CHF	31.12.2023	31.12.2022
<b>Placements</b>	<b>2 315 244 117</b>	2 250 550 558
dont		
Placements transparents en matière de frais	<b>2 302 026 976</b>	2 243 860 198
Placements non transparents	<b>13 217 141</b>	<b>6 690 360</b>
Taux de transparence en matière de frais	<b>99,4%</b>	99,7%
	<b>2023</b>	2022
<b>Frais de gestion de fortune</b>		
Frais de gestion de fortune directs	<b>3 111 575</b>	3 080 279
Frais TER indirects	<b>9 348 990</b>	18 772 731
Frais de gestion de fortune comptabilisés	<b>12 460 565</b>	21 853 010
en % des placements transparents en matière de frais	<b>0,54%</b>	0,97%

Les frais d'un montant de CHF 12,5 millions (2022: CHF 21,9 millions) inscrits au compte d'exploitation comprennent les frais directs (droits de garde, frais des gestionnaires de fortune et de gestion des immeubles, droits de timbre, etc.) ainsi que les frais TER (total expense ratio) supplémentaires des fonds de placement choisis. Les frais TER ont pour l'essentiel été calculés conformément aux directives de la Commission de haute surveillance, sur la base des positions en fin d'année; il s'agit d'une approximation. La CP présente un niveau de frais relativement élevé par rapport à d'autres caisses de pension, ce qui est principalement dû à sa stratégie de placement, qui prévoit une part importante de placements immobiliers et de placements alternatifs. Les frais ont diminué par rapport à 2022, où les frais TER liés aux placements en private equity avaient augmenté en raison de l'excellente performance réalisée en 2021.

Aucuns frais TER n'ayant pu être calculés pour les investissements ci-dessous, ceux-ci sont considérés comme des placements collectifs dits non transparents en matière de frais.

## Placements collectifs non transparents en matière de frais

En CHF				
Placement	Prestataire	ISIN n°	31.12.2023	31.12.2022
CSA Energy-Transition Infr.L	CS Fondations de placement	CH1170447309	<b>8 986 315</b>	0
Pinebridge PEP IV	Pinebridge	n.d.	<b>96 587</b>	97 112
Pinebridge Secondary II	Pinebridge	n.d.	<b>46 195</b>	68 395
Paul Capital Secondary IX	Paul Capital	n.d.	<b>498 552</b>	996 328
Highstar III	Highstar	n.d.	<b>426</b>	468
Highstar IV	Highstar	n.d.	<b>286 396</b>	1 231 430
4IP Europ. Property FoF	4IP Mangement	n.d.	<b>642 109</b>	2 288 511
Access Capital Private Debt Fund II	Access	n.d.	<b>1 639 337</b>	1 724 881
Crown Secondaries Sp. Opp. III 2023	LGT	n.d.	<b>1 021 224</b>	0
JP Morgan Europ. Properties	JP Morgan	n.d.	<b>0</b>	16 428
Blackrock Private Opportunity V 2022	Blackrock	n.d.	<b>0</b>	266 807
<b>Total</b>			<b>13 217 141</b>	6 690 360

La poursuite des placements collectifs non transparents en matière de frais est également approuvée dans le cadre de l'adoption annuelle de la stratégie de placement.

## Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur permet de compenser les pertes de cours sur l'actif immobilisé. Compte tenu de la stratégie de placement actuelle et du niveau des taux d'intérêt, la fourchette a été fixée à 116% – 124%. Le conseil de fondation estime que, lorsque la marge supérieure de la fourchette est atteinte, il est possible de compenser deux mauvais exercices sans que la CP ne se retrouve en découvert.

## État de la réserve de fluctuation de valeur

En millions CHF		
	31.12.2023	31.12.2022
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	<b>1 871.8</b>	1 899.8
Valeur cible RFV pour degré de couverture de 124%	<b>449.2</b>	455.9
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan	<b>402.0</b>	311.1
Déficit de réserve	<b>47.2</b>	144.8

## Extension des limites maximales selon l'art. 50, al. 4, OPP 2

Avec une part de 18,9% à la fortune totale, les placements alternatifs dépassent la limite maximale fixée à 15%.

Ce dépassement intervient dans le cadre de la stratégie de placement approuvée par le conseil de fondation. Répartis sur six catégories, les placements alternatifs sont largement diversifiés.

Les prescriptions de l'art. 50, al. 1 à 3, OPP 2 sont respectées, malgré l'extension des limites maximales.

### Rétrocessions

La CP a touché de la part de divers prestataires de fonds des rétrocessions à hauteur de CHF 112 392. Ce montant a été porté en déduction des frais de gestion de fortune.

### Dépositaire

Credit Suisse est le dépositaire principal (global custodian).

### Controlling

Le controlling est effectué par le service Global Investment Reporting de Credit Suisse (respect des marges et des objectifs en matière de qualité) et par le service Treasury de Schindler Management AG (évaluation des résultats).

La commission des placements se réunit au moins quatre fois par année. Le conseil de fondation tient quant à lui au moins trois séances par année et est informé en détail des résultats. Il reçoit par ailleurs tous les mois un rapport sur la gestion ainsi que, une fois par an, le rapport de controlling.

Les gestionnaires de fortune présentent régulièrement leurs résultats au conseil de fondation et à la commission des placements.

### Instruments financiers dérivés

L'utilisation d'instruments financiers dérivés est régie par le règlement de placement et les conventions passées avec les gestionnaires de fortune; elle respecte les dispositions de l'OPP 2. Les instruments dérivés sont autorisés à condition que la CP dispose des liquidités ou des placements de base correspondants et que les marges prescrites ne soient pas dépassées. Les ventes à découvert sont interdites. Au 31 décembre 2023, les opérations à terme sur devises suivantes sont ouvertes:

Opérations à terme sur devises ouvertes	Cours	Échéance
Vente USD 164 320 000	0.877	16.01.2024
Vente USD 6 100 000	0.892	12.02.2024
Vente NOK 15 100 000	0.080	12.02.2024
Vente EUR 66 867 000	0.945	16.01.2024



### **Securities lending**

En 2023, le conseil de fondation a décidé de suspendre le prêt de titres.

### **Placements chez l'employeur**

Aucun placement n'est effectué dans les sociétés des employeurs. Les gestionnaires de fortune externes sont habilités à acheter et à vendre les actions/bons de participation et obligations de Schindler Holding AG. Au 31 décembre 2023, la CP ne détient aucun titre de ce type en portefeuille.

La CP dispose auprès de Schindler Holding AG d'un compte courant utilisé pour l'encaissement des cotisations. Au 31 décembre 2023, l'avoir à l'égard des entreprises affiliées s'élève à CHF 8,5 millions (solde du compte Schindler Holding AG et cotisations pour le mois de décembre 2023). Au 31 décembre 2023, le taux d'intérêt servi sur le compte auprès de Schindler Holding AG est de 0,00% par an. Les cotisations encore dues ont été réglées en janvier 2024.

### **Pension fund governance**

La CP s'est soumise à la Charte de l'ASIP (Association suisse des Institutions de prévoyance). Les membres du conseil de fondation ainsi que le gérant ou la gérante de la CP doivent confirmer chaque année par écrit qu'ils ont respecté les dispositions de ladite charte ainsi que celles du code de conduite de l'entreprise Schindler.

### **Exercice des droits de vote des actionnaires**

Le conseil de fondation a adopté un règlement relatif à l'exercice des droits de vote des actionnaires conformément aux art. 71a et 71b LPP. La CP exerce ses droits de vote pour les titres détenus directement dans des sociétés anonymes en Suisse cotées en bourse. Le conseil de fondation a choisi la société Inrate SA comme conseiller en droit de vote. La CP publie ses décisions de vote sur sa page d'accueil Internet.

### **Mandats auprès d'entreprises tierces**

Les titulaires de mandats de la CP ci-dessous ont assumé en 2023 les mandats externes suivants:

- Mario Passerini, membre du conseil de fondation de HIG Fondation de placement

## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### Frais d'administration

En CHF	2023	2022
<b>Frais d'administration</b>		
Salaires	<b>881 374</b>	846 796
Loyers	<b>59 774</b>	51 373
Informatique	<b>209 620</b>	158 684
Imprimés, perfectionnement, etc.	<b>101 996</b>	179 319
Autorité de surveillance	<b>14 267</b>	11 297
Expert en caisses de pension	<b>29 644</b>	44 413
Organe de révision	<b>35 501</b>	35 890
Recettes d'honoraires de gestion	<b>-164 985</b>	-164 865
<b>Total frais d'administration</b>	<b>1 167 191</b>	1 162 907
Nombre d'assurés	<b>6 922</b>	6 922
Frais d'administration par personne assurée	<b>169</b>	168

### Réserve de cotisations de l'employeur

La réserve de cotisations de l'employeur de CHF 22,0 millions constituée en 2005 par Schindler Aufzüge AG n'est pas rémunérée par la CP.

### Hypothèques passives

Dans le cadre de l'achat de l'immeuble «Libelle», la CP a repris deux hypothèques passives pour un montant total de CHF 5,8 millions, dont une hypothèque de CHF 1,8 million a été transférée sur l'immeuble Winkelriedstrasse 58, à Lucerne. Ces hypothèques arriveront à échéance respectivement en 2025 et en 2028.

## VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Les comptes annuels jusqu'à l'exercice 2022 y compris ont été intégralement approuvés.

## IX Autres informations relatives à la situation financière

À des fins de couverture des opérations à terme sur devises, les titres sont mis en gage en partie, mais jusqu'à CHF 25,0 millions au maximum, auprès de Credit Suisse.

## X Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun

**Adresse de contact:**

Caisse de pension Schindler  
6030 Ebikon  
Téléphone +41 41 445 31 71  
[pk.ch@schindler.com](mailto:pk.ch@schindler.com)  
[www.schindler-pk.ch](http://www.schindler-pk.ch)